

# **AIR LIQUIDE TUNISIE**

**SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 30.282.050 DINARS**

**SIEGE SOCIAL : 37, RUE DES ENTREPRENEURS - ZI CHARGUIA II - ARIANA AEROPORT - 2035 ARIANA**

**R.C N° B 0348652008 - MF 002412 B/A/M/000**

## **CONVOCATION AUX ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 13 JUIN 2014**

Messieurs les actionnaires de la Société Air Liquide Tunisie sont convoqués en Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire qui se tiendront le Vendredi 13 Juin 2014, respectivement à 9 heures et 10 heures 30, Au Lake Forum Business Center, 5 Rue de la Feuille d'Erable, 1053 Les Berges du Lac 2, à l'effet de délibérer sur les ordres du jour suivants :

### **Assemblée Générale Ordinaire**

- Approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice clos au 31 décembre 2013,
- Rapports des Commissaires aux Comptes relatifs au même exercice,
- Approbation des états financiers individuels de l'exercice clos au 31 décembre 2013 et répartition des bénéfices,
- Approbation des états financiers consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2013,
- Renouvellement de mandats d'Administrateurs,
- Nomination d'Administrateurs,
- Renouvellement de mandat du Co-Commissaire aux Comptes,
- Fixation du montant des jetons de présence,
- Approbation des conventions réglementées,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

### **Assemblée Générale Extraordinaire**

- Augmentation de capital,
- Modification corrélative des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Tout actionnaire désirant prendre part à ces assemblées peut retirer une convocation auprès de son intermédiaire ou teneur de compte - dépositaire qui doit attester de la propriété de ses actions et les bloquer à cet effet.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

## **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve les états financiers individuels de l'exercice 2013 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces états, faisant apparaître un bénéfice net de 8 963 661,926 Dinars.

Elle donne quitus entier aux membres du Conseil d'Administration de leur gestion pour l'exercice 2013.

## **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve les états financiers consolidés du Groupe Air Liquide Tunisie de l'exercice 2013 tels qu'ils lui ont été présentés.

## **TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale constate qu'il lui a été fait, sur les opérations visées par l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales, le rapport prévu par la loi. Elle approuve ces opérations.

## **QUATRIEME RESOLUTION**

Conformément à la proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice comme suit :

Bénéfice de l'exercice	8 963 661,926 DT
<b>Total à répartir</b>	<b>8 963 661,926 DT</b>
<b>Répartition</b>	
Réserves légales	252 350,000 DT
Autres Réserves	- 1 203 636,474 DT
Réserve pour réinvestissements exonérés	2 345 000,000 DT
Fonds Social	60 000,000 DT
Dividendes	7 509 948,400 DT
<b>Total Réparti</b>	<b>8 963 661,926 DT</b>

**L'Assemblée fixe en conséquence le dividende à 6,200 DT pour chacune des 1 211 282 actions composant le capital social.**

Le paiement sera effectué à partir du Jeudi 10 juillet 2014.

### **CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'Administration entérine la cooptation, de Monsieur Didier Poirier en tant qu'Administrateur et renouvelle son mandat ainsi que celui de la Banque de Tunisie pour une période de 2 années.

Ces mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les Comptes de l'Exercice clos au 31 Décembre 2015.

### **SIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'Administration, décide de nommer Monsieur Rémi Frentz Administrateur pour une période de 2 ans.

Le mandat de Monsieur Frentz prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les Comptes de l'Exercice clos au 31 Décembre 2015.

### **SPETIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'Administration, décide de nommer Madame Bénédicte Levinson Administrateur pour une période de 2 ans.

Le mandat de Madame Levinson prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les Comptes de l'Exercice clos au 31 Décembre 2015.

### **HUITIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'Administration, décide de nommer Monsieur Didier Prola Administrateur en remplacement de Madame Virginie Reynaud pour le restant de son mandat qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les Comptes de l'Exercice clos au 31 Décembre 2014.

### **NEUVIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'Administration, décide de nommer Monsieur Emmanuel Dehan Administrateur en remplacement Monsieur Pierre-Emmanuel Augustin pour le restant de son mandat qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les Comptes de l'Exercice clos au 31 Décembre 2014.

### **DIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle pour une période de 3 années, le mandat de Co-Commissaire aux Comptes du Cabinet Mourad Guellaty.

Le mandat du Cabinet Mourad Guellaty expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 Décembre 2016.

La rémunération du Commissaire aux comptes sera fixée conformément à la réglementation en vigueur.

### **ONZIEME RESOLUTION**

L'Assemblée générale Ordinaire après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'Administration, décide de fixer, à partir de 2014, le montant des jetons de présence alloués aux administrateurs pour 130 000 Dinars par exercice, dont 20 000 Dinars

revenant aux membres du Comité d'Audit. Ce montant est mis à la disposition du Conseil d'Administration qui en fixera la répartition entre ses membres.

**DOUZIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale autorise le Président du Conseil à donner pouvoir à toute personne désignée par lui à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de dépôt, d'enregistrement et de publicité des décisions de la présente Assemblée.

## **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration, décide de porter le capital social de 30 282 050 DT à 32 805 550 DT par incorporation de 2 345 000 DT des réserves exonérées et de 178 500 DT à prélever sur le poste « Autres réserves » tel qu'ils figurent au passif du Bilan après approbation des comptes au 31 décembre 2013.

Cette augmentation de capital est réalisée par la création de 100 940 actions nouvelles au nominal de 25 DT attribuées gratuitement aux actionnaires à raison d'une action nouvelle pour douze actions anciennes. Ces nouvelles actions porteront jouissance à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Tous pouvoirs sont conférés au Président du Conseil pour assurer la réalisation de cette augmentation et fixer la date de détachement et de négociation à la bourse des droits d'attribution.

## **DEUXIEME RESOLUTION**

**L'Assemblée Générale décide de modifier comme suit l'article 6 bis des statuts :**

<b>Ancien texte</b>		<b>Nouveau texte</b>
Le Capital Social est fixé à 30 282 050 DT		Le Capital Social est fixé à 32 805 550
divisé en 1 211 282 actions de 25 Dinars chacune	DT	divisé en 1 312 222 actions de 25
Dinars chacune		

## **TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale autorise le Président du Conseil d'Administration à donner pouvoir à toute personne désignée par lui à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de dépôt, d'enregistrement et de publicité des décisions de la présente Assemblée.